

Étude de cas : Pôle Emploi – Accompagnement Intensif des Jeunes (AIJ)

INSCRIPTION DE CE DISPOSITIF DANS LA STRATÉGIE DES AUTORITÉS DE GESTION

Sur la période 2014-2016, l'AIJ a représenté un montant de programmation IEJ-FSE de 41,7 M€ (dont 23,4 M€ pour la période 01/08/2014 au 31/12/2015), soit un peu plus de 21% du PO national IEJ volet centralⁱ. Une nouvelle opération a été créée sur la période du 01/01/2017 au 31/12/2017, pour un montant IEJ-FSE programmé de près de 21 M€ (10,6% du PO national volet central).

Au total, sur la période 2014-2017, 62,5 M€ de crédits FSE-IEJ ont donc fait l'objet d'une programmation sur l'AIJ, soit 32% du PON volet central. Les montants présentés au titre du bilan pour l'AIJ correspondent à la totalité des montants programmés pour la période 2014-2016 (41,7 M€).

En termes de participants, l'AIJ a touché 97 740 jeunesⁱⁱ, ce qui représente 51,6 % des jeunes participants aux opérations du PON volet central.

L'AIJ, dans la continuité de l'ANI Jeunes mis en place en 2011, s'inscrit dans une stratégie de développement d'une offre d'accompagnement renforcé spécifiquement à destination des jeunes. L'action s'articule en plusieurs étapes : une phase de repérage, une phase de diagnostic et une phase d'accompagnement (avec l'établissement d'un bilan professionnel puis d'un plan d'action puis un possible suivi en emploi ou en formation). L'accompagnement peut prendre deux formes : un accompagnement individuel de 6 mois (avec des entretiens individuels réguliers pouvant être complétés par des séquences collectives) ou un accompagnement collectif de 3 mois reposant sur l'animation d'un groupe de jeunes demandeurs d'emploi¹.

La mise en place du dispositif a démarré dans un premier temps par une négociation concernant une subvention globale 2014-2020 avec la DGEFP concernant deux offres de service : l'AIJ et un accompagnement global (avec appui social – en partenariat avec les conseils départementaux)

Au moment de l'arrivée de l'IEJ, trois possibilités ont été étudiées avec l'autorité de gestion :

ⁱ Cette forme d'accompagnement est moins répandue et ne concerne que 3% des bénéficiaires

- Positionner les crédits au niveau des DIRECCTE (via une convention entre la DIRECCTE et la Direction Régionale de Pôle Emploi) : cette option ne permettant pas réellement de sécuriser une harmonisation des pratiques ;
- Intégrer les crédits IEJ dans la convention de subvention globale, mais la France avait créé un PO IEJ sur seulement 2 années donc cette option n'aurait pas été cohérente avec la durée de la subvention globale² ;
- Mettre en place une convention bilatérale DGEFP / Pôle Emploi (PE) : la DGEFP soustrait les crédits correspondant à l'enveloppe IEJ de la convention initiale pour 2014-2016³. En 2017, l'IEJ est de nouveau intégré à la convention bilatérale.

La dernière option a finalement été retenue, car elle permettait de maintenir une cohérence en proposant une même offre de service et les mêmes outils sur l'ensemble du territoire.

LA TRADUCTION DES ORIENTATIONS DE L'IEJ PAR LES ACTEURS DE CE DISPOSITIF

Le dispositif mis en œuvre par les acteurs de l'insertion des jeunes

Historique du dispositif

Dans sa genèse, l'AIJ est étroitement lié au dispositif ANI Jeune, mis en place en 2011 dans le cadre de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 7 avril 2011⁴. Ce dispositif a en effet initié la démarche d'un accompagnement renforcé à destination d'une catégorie spécifique de demandeurs d'emploi (les jeunes). Trois typologies de public étaient ciblées par l'ANI jeunes, avec trois portages différents :

- L'APEC, ciblant les jeunes bac + 3 et plus ayant des difficultés à s'insérer, avec pour objectif une prise en charge précoce ;
- Pôle Emploi, ciblant les jeunes de niveau CAP à BAC+2 rencontrant des difficultés récurrentes pour accéder à l'emploi durable ;
- Les missions locales, ciblant les jeunes sortis du système éducatif sans qualification, avec un objectif de prise en charge rapide après la détection.

² La convention est prévue sur la période 2014-2020

³ Du fait de l'existence d'un PO IEJ sur deux ans.

⁴ L'ANI jeune a été lancé en 2011, avec une durée initialement prévue pour 9 mois, mais qui a été prolongé régulièrement jusque juillet 2014 pour les dernières entrées (et donc des dates de sortie 6 mois plus tard)

L'expérience de l'ANI a été précurseur pour PE. L'AIJ s'en est inspiré⁵ mais a été créé spécifiquement pour l'IEJ. Pôle Emploi a par ailleurs veillé à attendre la fin du dispositif ANI jeunes avant de lancer l'AIJ.

Cette expérience, ainsi que l'expérimentation des clubs jeunes dans les zones urbaines sensibles⁶, a permis le développement au sein de PE d'une expertise dans les dispositifs d'accompagnement renforcé destinés aux jeunes.

Gouvernance

Au niveau de PE, une gouvernance spécifique a été mise en place, articulant le suivi quantitatif et financier d'une part et un pilotage « métier » d'autre partⁱⁱⁱ.

- Concernant le suivi financier, un réseau des référents FSE a été mis en place, comportant une à six personnes par région. Le référent est chargé de suivre chaque portefeuille, d'identifier les NEET et de s'assurer que le parcours d'accompagnement peut être validé (nombre d'heures suffisamment élevé, pas d'abandon précoce, respect des règles d'éligibilité, etc.). Il n'y a pas de directives nationales en la matière, chaque référent est responsable sur son périmètre. En termes de suivi, les référents collectent et consolident les données au niveau régional et s'assurent de leur cohérence et leur complétude. Au niveau national, la consolidation des données et leur transfert sur Ma-démarche-FSE sont assurés par la cellule de pilotage FSE de PE au sein de la direction du contrôle de gestion.
- Concernant la partie métier :
 - Au niveau départemental : un réseau de chargés de mission apporte un appui à la réalisation de services et assurent la coordination des représentants de toutes les directions impliquées au niveau national ;
 - Au niveau régional : un correspondant métier anime et coordonne l'offre de service dans chaque région (cela peut être un conseiller de droit commun, un conseiller AIJ/IEJ ou encore un conseiller en relations entreprises) ;
 - Au niveau national : la direction des opérations et des relations extérieures fixe le cadre général de déroulement de l'accompagnement et assure le suivi consolidé du dispositif.

⁵ L'AIJ a gardé le principe d'un accompagnement renforcé favorisant les entretiens réguliers d'un jeune avec un référent unique, l'accompagnant dans la construction d'un projet professionnel et sa réalisation. Toutefois, l'AIJ a été plus loin dans la formalisation du dispositif, avec la constitution de parcours et l'articulation plus définie entre accompagnement collectif et individuel.

⁶ Les clubs jeunes présentaient une démarche d'accompagnement intensif privilégiant l'animation collective, en direction de jeunes âgés de moins de 30 ans, avec un niveau de formation inférieur ou équivalent à un Bac+2, et résidant dans les quartiers prioritaires relevant de la « Politique de la Ville ».

À cela s'ajoute une plateforme numérique AIJ partagée, destinée à permettre les échanges entre conseillers et entre territoires.

Concernant les relations avec l'AG, au-delà de la période de négociation initiale, un comité d'évaluation a été formé et le CSF⁷ est réalisé par la DGEFP.

Déploiement sur le territoire

PE a décidé de déployer cette nouvelle offre de service sur l'ensemble du territoire (territoires éligibles et non éligibles à l'IEJ) en utilisant de deux types de financement (FSE et IEJ). Dans ses modalités, le dispositif est le même, seule la structure de financement change. Pour le déploiement, des conseillers se sont positionnés suite à un appel à candidatures interne émis par les directions régionales de PE, des lettres d'affections pour les conseillers dédiés ont été élaborées et, enfin, des « portefeuilles de demandeurs d'emploi » NEET ont été constitués à destination des conseillers AIJ.

Concernant la mise en œuvre, PE a travaillé sur la mise en place d'un socle commun obligatoire reprenant les grandes modalités du dispositif (durée, contenu...) ainsi que le cadre des critères IEJ. À l'intérieur de ce socle, une marge de manœuvre est laissée aux agences afin de s'adapter aux spécificités du territoire.

La programmation a pu être réalisée rapidement et simultanément en grande partie dès fin 2014. Elle s'est achevée en mars 2015.

Public cible

Le dispositif s'adresse aux demandeurs d'emploi âgés de moins de 26 ans en difficulté sur le marché du travail, soit par ce qu'ils n'arrivent pas à s'insérer durablement sur le marché du travail soit par ce qu'ils sont en risque de devenir demandeurs d'emploi de longue durée^{iv}. Deux types de profils sont alors identifiés comme cible : les jeunes récemment détectés (moins de 4 mois), et les plus vulnérables (chômage de longue durée notamment), conformément à la demande des partenaires sociaux.

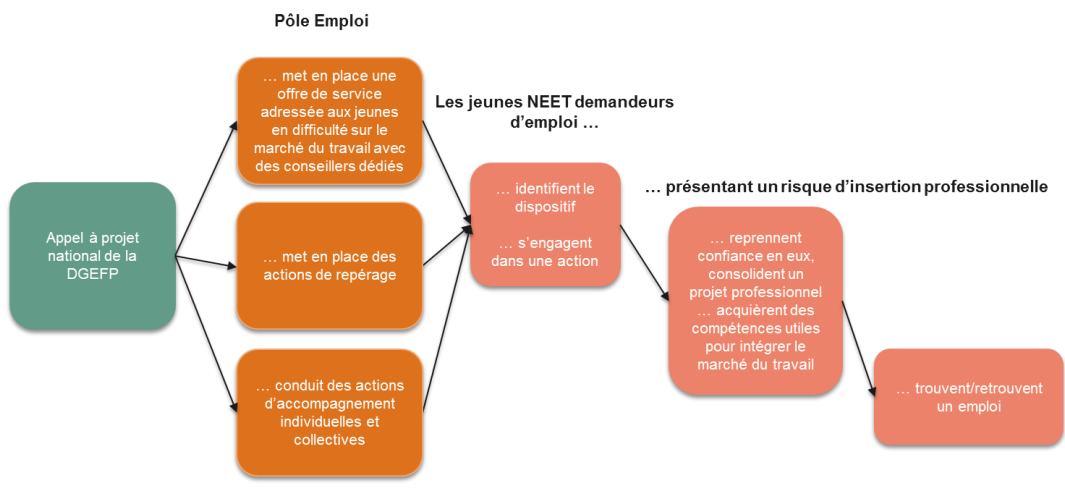
En termes de stratégie de recrutement, PE a ciblé des jeunes déjà en relation avec l'institution (inscription au chômage) et n'a pas donc pas rencontré de difficulté particulière. Un effort de coordination a été réalisé avec les ML : sont orientés vers les ML les jeunes ayant des freins périphériques à l'emploi de même intensité que les freins directs⁹, les ML étant perçues comme mieux positionnées pour délivrer un accompagnement global (prenant en compte le volet éducatif, social, etc.).

⁷ Contrôle de service fait (CSF) consiste en la vérification de la réalité, l'éligibilité et la régularité des dépenses d'une opération cofinancée par les Fonds structurels européens. Le CSF est un préalable au remboursement du bénéficiaire et à la déclaration de ses dépenses à la Commission européenne.

⁸ À l'exception de la région PACA et Guadeloupe où la programmation n'a été lancée qu'en mars 2015.

⁹ Les freins périphériques renvoient à l'existence de difficultés « non-professionnelles » qui empêchent certains jeunes de trouver un emploi ou de s'engager dans une démarche d'insertion (problèmes de santé, illettrisme, problèmes de mobilité

Figure 1 : logique d'intervention de l'AIJ



La contribution de l'IEJ aux changements observés

Dans quelle mesure l'IEJ a-t-il permis une optimisation du dispositif ?

L'IEJ a représenté un important apport financier pour PE, dans un contexte de tension sur les crédits publics¹⁰. Elle a de confirmer le choix d'une priorisation sur l'accompagnement renforcé à destination des jeunes, notamment en permettant le recrutement de conseillers dédiés.

Par ailleurs, le fait de cibler un public précis demeure un processus dérogatoire pour PE, ce dernier ayant pour mandat d'offrir le même niveau de service à tous les usagers. Les deux seules exceptions sont l'accompagnement global (réalisé en partenariat avec les ML) et l'IEJ. L'AIJ représente donc une opportunité de cibler ce public et d'afficher la priorité mise sur les jeunes.

Le dispositif est financé à 91,89 % par les fonds européens (avec un financement en parts égales de l'IEJ et du FSE). Le reste du projet (8,11 %) est autofinancé par PE¹¹. La subvention européenne est presque entièrement consacrée au financement des

etc.). Les freins directs renvoient aux obstacles liés à la qualification et à l'expérience professionnelle (établissement d'un parcours professionnel, techniques de recherches d'emploi, formation...).

¹⁰ Dans le cadre de la stratégie de réduction des dépenses publiques, la question d'une réduction du budget de Pôle emploi a été évoquée. Finalement, une réduction de 30 millions d'euros de la subvention de l'Etat a été décidée en 2016.

¹¹ À noter que les zones éligibles IEJ ont une densité de jeunes éligibles plus faible avec une part de financement plus élevée (55 % environ). Les zones IEJ de l'AIJ sont donc relativement « mieux » financées que les autres.

postes des conseillers AIJ, qui assurent le suivi des bénéficiaires¹². Ces conseillers sont entièrement dédiés à l'AIJ et ne peuvent prendre en charge d'autres tâches ou des travaux récurrents de l'agence (comme l'accueil par exemple).. Ainsi, à date de mars 2018, 788 conseillers AIJ ont pu être cofinancés par l'IEJ^{vi}.

L'IEJ a-t-elle changé la manière de voir des porteurs de projet ?

L'AIJ, en proposant un service destiné uniquement à un public défini (les NEET « fraîchement détectés (moins de 4 mois) d'une part et les catégories les plus vulnérables, notamment les chômeurs de longue durée d'autre part), s'inscrit dans une procédure dérogatoire pour PE. La mise en place de l'AIJ a donc nécessité la formation de « portefeuilles de demandeurs d'emploi » spécifiques et donc la diffusion et l'appropriation du concept de NEET (cf. ci-dessous). Une stratégie de communication sur les critères IEJ auprès des parties prenantes a donc été réalisée par PE. Dans la même optique, les régions ont organisé des séminaires de lancement en début de dispositif.

PE a ainsi travaillé sur la mise en place d'un socle commun, visant à la fois à harmoniser le dispositif et à en sécuriser le financement (le socle devant également permettre le respect des critères IEJ). Cela a conduit à une importante mobilisation du réseau, tout particulièrement au démarrage. La mise en place d'un réseau organisé de conseillers et de référents avait également pour vocation de partager une vision commune des concepts portés par l'IEJ, selon nos interlocuteurs. Enfin, l'IEJ a conduit à la recherche d'une continuité entre le service fait et la collecte d'indicateur ; le suivi métier et le suivi financier/FSE étant effectué par des services différents.

La notion de NEET est désormais présente dans certaines communications de PE. Elle apparaît ainsi dans la note « Enjeux et perspectives pour 2016 » d'octobre 2016, dans un article dédié publié sur le site internet de PE le 22 février 2018¹³ ou encore dans des publications de PE sur les réseaux sociaux¹⁴.

La notion de solution, propre à l'IEJ, apparaît en continuité avec l'approche déjà développée dans le cadre de l'ANI jeunes. L'AIJ propose en effet un accompagnement du jeune partant du repérage jusqu'à l'accompagnement en emploi ou formation, en passant par l'établissement d'un diagnostic et d'un plan d'action.

¹² Le reste correspondant à une enveloppe de dépenses indirectes forfaitisées à 15%

¹³ L'article, intitulé « Jeunes éloignés de l'emploi : parlons « NEET » » fait un point sur la situation de ce public et sur les actions mises en place par PE à leur rencontre.

¹⁴ Ainsi dans un tweet du 14 septembre 2017, PE présente une infographie animée reprenant le concept de NEET. Le twitter de la structure (@pole_emploi) a également partagé des articles de presse relatifs à l'emploi des jeunes avec le hashtag « #NEET » (4 mai 2018, 9 juin 2015).

L'influence des autres facteurs sur les changements observés

Dans le cadre de l'AIJ, le financement IEJ est étroitement lié au financement FSE. Dans les territoires éligibles à l'IEJ, le dispositif est financé à moitié par le FSE. Dans les régions non éligibles, il l'est en totalité afin de permettre un déploiement homogène sur l'ensemble du territoire. En ce sens, l'IEJ n'est pas source de financement unique du dispositif, mais elle a favorisé le déploiement national de la démarche d'accompagnement.

En termes de stratégie nationale, l'AIJ s'inscrit dans la continuité de la priorité donnée à la jeunesse affirmée par les partenaires sociaux au sein de l'ANI de 2011, priorité également présente au niveau de l'Etat (mise en place de la Garantie jeunes et des emplois d'avenir, plans priorité jeunes de 2013 et 2014, ...). En cela, l'IEJ a servi d'appui à une stratégie nationale préalablement définie.

L'IMPACT DE L'IEJ SUR LES JEUNES BÉNÉFICIAIRES VIA CE DISPOSITIF

Les changements observés suite à l'IEJ

Caractéristiques des participants

Tableau 1 : Les chiffres clés des entrants dans le dispositif Accompagnement intensif des jeunes (ci-après AIJ) (source : extraction du suivi MDFSE en date du 27/04/2018))

Le profil des bénéficiaires	
97 740 bénéficiaires	
90% des bénéficiaires ont de 19 à 25 ans	52,1% d'hommes
100% d'actifs 10,9% de chômeurs de longue durée (>12 mois, sur le total des bénéficiaires)	35,5% de niveau de formation V¹⁵ ou inférieur (enseignement secondaire de premier cycle) 73,2% de niveau de formation IV ou inférieur (Enseignement secondaire de second cycle, ou post secondaire hors enseignement supérieur)

¹⁵Classes de la Nomenclature Nationale des Niveaux de Formation (NNNF) française de 1969.

20,8 % vivent dans un ménage où personne n'est en emploi

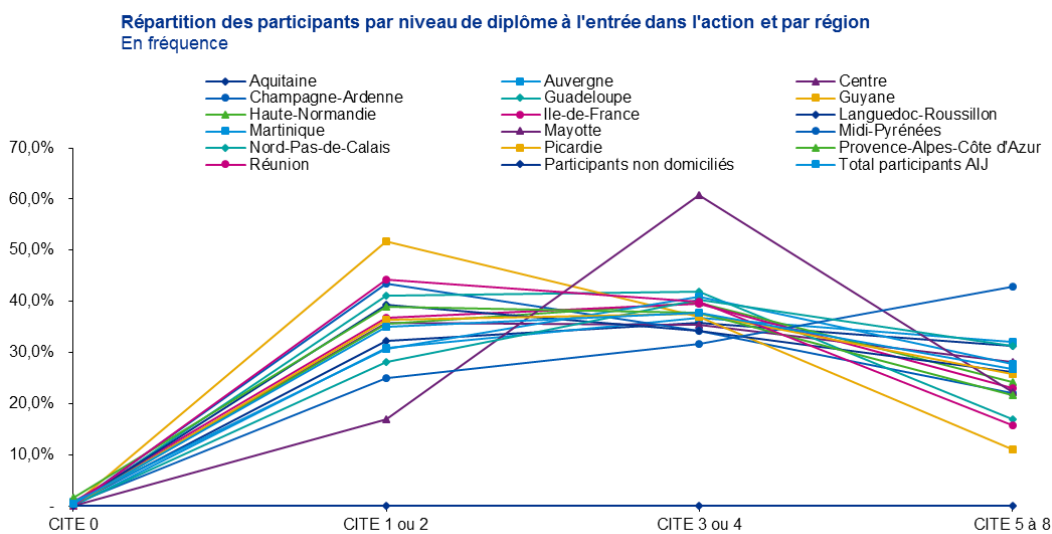
19,5 % vivent dans un ménage « avec des enfants à charge »

Sur les 97 740 jeunes participants 52 % sont des hommes et 48 % des femmes. Les bénéficiaires sont donc des hommes à une courte majorité au niveau national, cependant, les femmes représentent une majorité de bénéficiaires en Midi-Pyrénées (51,1 % de femmes) et dans les collectivités d'Outre-mer : Mayotte (68%), Guadeloupe (54,7%), Guyane (54,3%), Martinique (52,8%) et Réunion (51,8%).

90 % des jeunes ont de 19 à 25 ans, avec plus d'un tiers (35,7 %) qui est âgé de plus de 22 ans et seulement 1,6 % sont mineurs, l'âge moyen des participants étant de 22 ans.

On constate un nombre de bénéficiaires significativement supérieur en Nord-Pas-de-Calais : 19 574 bénéficiaires contre 9662 en Aquitaine, 10 867 en Languedoc-Roussillon ou encore 6 339 en Ile-de-France, région pourtant la plus peuplée de France.

Figure 2 : Répartition des participants par niveau de diplôme à l'entrée dans l'action et par région (en fréquence)

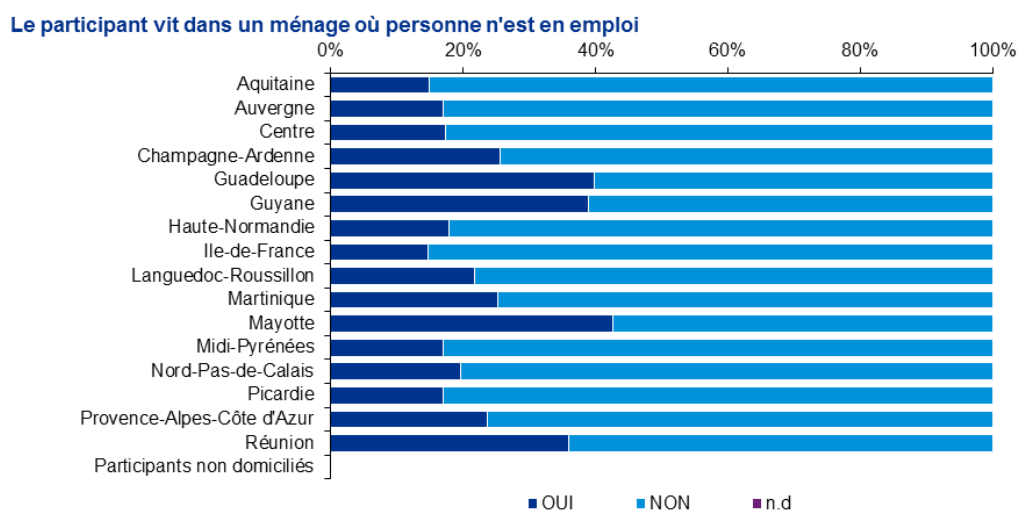


En termes de qualification, 35 % ont un niveau équivalent au brevet des collèges ou moins, 38 % ont un niveau de diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CAP, BEP, Bac, Bac pro) et 27 % ont obtenu un diplôme du supérieur. L'AIJ concerne ainsi des profils de NEET plutôt qualifiés, en cohérence avec le positionnement de PE sur le retour ou le maintien dans l'emploi. En effet, les jeunes ayant des freins périphériques plus importants sont orientés vers les ML, ces dernières étant perçues comme mieux situées pour délivrer un accompagnement global (prenant en compte notamment les volets éducatif, social, etc.).

La Figure 2 ci-dessus met en évidence deux principaux cas qui s'éloignent de la distribution observée dans les autres régions, plus équilibrée : à Mayotte, les entrants dans le dispositif sont majoritairement de niveau de formation IV (CITE 3 ou 4 - équivalent lycée), tandis que les entrants en Guyane sont majoritairement niveau V ou Infra V (CITE 1 ou 2 - brevet des collèges ou inférieur). Le graphique ci-dessous illustre cet état (en fréquence) ;

Concernant la situation sociale des participants, la Figure 3 ci-dessous permet de mettre en avant le fait que les bénéficiaires des DROM sont plus souvent membres d'un ménage où personne n'est en emploi. De même, les bénéficiaires ultramarins sont, bien plus qu'en métropole, membres de ménage avec des enfants à charge ou monoparentaux.

Figure 3 : Répartition des participants selon la situation du ménage dans lequel ils vivent et par région



L'atteinte des objectifs en termes de mobilisation des jeunes

L'AIJ avait une cible de 95 400 participants et a finalement mobilisé 97 740 jeunes¹⁶, soit plus que le nombre visé, témoignant du succès du dispositif.

Toutefois, parmi les participants, plus de la moitié (56,7%) a quitté l'opération avant le terme prévu. Pour 40,5% d'entre eux, cela est dû à l'entrée en emploi, en formation ou en stage.

Les effets du dispositif sur les jeunes

¹⁶ Le recrutement des jeunes vers le dispositif PE est réalisé via des accords avec les ML, qui étaient selon nos interlocuteurs préexistants à l'arrivée de fonds. En cela, l'IEJ n'a pas modifié les modalités d'accès aux jeunes.

Tableau 2 : Les chiffres clés de la sortie du dispositif Accompagnement intensif des jeunes (ci-après AIJ) (source : extraction du suivi MDFSE)

Temps passé dans le dispositif et sortie à l'échelle nationale	
Temps moyen	4,5 mois
Départ avant terme brut – net ¹⁷	56,7 % - 37,7 %
Moyenne des statuts en sortie	NEET : 56,6 % Form : 5,6 % Emploi : 37,9 %
% des NEET inactifs en sortie qui l'étaient déjà à l'entrée	32,2 % F : 32,4 % - H : 32,1 %
Situation à 6 mois de la sortie du dispositif	Formation : 10 % ¹⁸ Emploi : 56 % ¹⁹

À la sortie du dispositif, les jeunes accompagnés retournent en emploi à 37,3 %, ce taux passant à près de 60 % six mois après la sortie du dispositif. L'entrée en formation concerne un nombre de jeunes plus restreint (5,6 % à la sortie, et 11 % à 6 mois). Le taux de NEET (chômeurs et inactifs) est à plus de 56 % à la sortie, mais compte tenu de l'augmentation significative du taux de retour à l'emploi 6 mois après la sortie du dispositif, cette situation ne semble pas durer pas pour une partie des jeunes.

Sur un plan plus qualitatif, une évaluation a été conduite en 2016 par PE, via la Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation visant à mesurer l'impact de l'AIJ sur l'insertion des jeunes^{vii}. Cette étude, qui compare l'évolution de situation de jeunes bénéficiaires du dispositif avec une population témoin²⁰, conclut à un effet positif de l'AIJ sur le retour des jeunes à l'emploi. En effet, à profil identique, il apparaît que les bénéficiaires de l'AIJ sont plus souvent en emploi 8 mois après leur entrée (+ 10 points par rapport à la population témoin), soit une hausse de 28% et plus souvent en emploi durable (+ 5 points). Ces effets positifs sont encore plus marqués pour les jeunes durablement éloignés de l'emploi : + 21 points en termes

¹⁷ Net : Hors retour à l'emploi, formation, stage.

¹⁸ Taux d'accès à la formation stage (CR10) en moyenne 2016-2018. Source : Résultats de l'enquête 2018 PO IEJ

¹⁹ Taux d'accès à l'emploi moyen 2016-2018 à 6 mois. Le taux d'accès à l'emploi (CR11) était de 53 % en 2016, 58 % en 2017 et 57 % en 2018

²⁰ La population témoin est issue d'un groupe bénéficiaire de « l'accompagnement renforcé » de PE, destiné aux demandeurs d'emploi ayant besoin d'être fortement et individuellement accompagnés dans leur recherche. Les biais à l'entrée ont été lissés pour l'évaluation grâce à une méthode d'appariement.

d'accès à l'emploi pour les bénéficiaires qui cumulent 12 mois d'inscription au chômage au cours des 24 derniers mois²¹. L'efficacité de l'AIJ est également plus forte pour les jeunes qui ont déclaré rencontrer des difficultés liées au manque d'expérience (+10 points par rapport au groupe témoin).

En termes d'emploi, l'effet de l'AIJ, comparé à l'accompagnement renforcé, est cependant moins fort sur les personnes peu diplômées et quasi nul pour les bénéficiaires de minimas sociaux et les résidents dans les quartiers prioritaires de la ville.

La contribution de l'IEJ aux changements observés

L'IEJ a-t-elle permis d'accompagner différemment les jeunes vers l'emploi ou la formation ?

L'étude s'attache également à étudier les effets de l'AIJ sur d'autres facteurs comme la motivation, la stratégie de recherche et la satisfaction des jeunes, donnant ainsi des indices liés aux facteurs favorisant le retour à l'emploi.

La satisfaction des demandeurs d'emploi par rapport à leur accompagnement est plus importante pour les bénéficiaires de l'AIJ. Le contenu des entretiens et surtout leur fréquence sont perçus comme les principaux points forts de l'accompagnement. En effet, les bénéficiaires de l'AIJ rencontrent sensiblement plus leur conseiller²². À cela s'ajoutent la participation à des séances collectives (plus fréquentes pour les bénéficiaires de l'AIJ²³) et des contacts réguliers des jeunes avec leur conseiller AIJ (par mail ou par téléphone). Ce suivi est perçu par les conseillers comme l'occasion d'instaurer une relation de confiance avec le jeune et de permettre de lui donner des conseils et informations personnalisés.

Les conseillers AIJ sont en effet entièrement dédiés au suivi des jeunes qu'ils accompagnent, ce qui explique leur disponibilité. Ainsi, ils peuvent réaliser un travail de coaching en proposant par exemple des simulations d'entretiens ou des phases d'analyses avec le jeune à la suite d'une proposition non concluante. Ils peuvent également consacrer du temps pour s'informer, rechercher des offres adaptées ou des contacts auprès d'entreprises. Ceci, ainsi que le suivi régulier des jeunes, leur permet de bien repérer les offres susceptibles de correspondre aux bénéficiaires qu'ils suivent

²¹ L'écart n'est que de 6 points pour les jeunes ayant une durée cumulée de chômage inférieure à 6 mois.

²² 8 bénéficiaires sur 10 ont au minimum un entretien individuel physique par mois contre 1 jeune sur 4 en accompagnement renforcé.

²³ 1 bénéficiaire sur 2 de l'AIJ a participé à des séances collectives contre 1 sur 5 pour les jeunes en accompagnement renforcé.

et de les accompagner dans leur candidature. Enfin, ils effectuent plus souvent un suivi dans l'emploi que pour les bénéficiaires de l'accompagnement renforcé²⁴.

La proximité créée avec le jeune est jugée par des conseillers AIJ comme un facteur favorisant une recherche d'emploi plus active. Selon l'enquête, comparativement aux jeunes en accompagnement renforcé, les jeunes AIJ passent un peu plus de temps pour leurs recherches, envoient davantage de candidature et mobilisent plus souvent certains canaux tels que l'envoi de candidature spontanée, le recours à leur conseiller PE et la consultation de différents sites d'offres d'emploi.

L'AIJ semble aussi avoir un effet sur la motivation et la confiance en soi des jeunes. 69,6 % des bénéficiaires entrés en AIJ au mois d'octobre 2015 estiment que l'accompagnement par PE leur a permis de rester motivés. C'est le plus fort taux, tous accompagnements confondus, et l'écart avec les résultats de l'accompagnement renforcé est de 26,9 points. Les bénéficiaires AIJ semblent également sensiblement plus convaincus des bénéfices de l'accompagnement concernant le diagnostic ainsi que les différents outils (CV, lettres de motivation, stratégies de recherche d'emploi etc.). Cela concerne aussi les jeunes ne s'étant pas directement insérés professionnellement à la fin du dispositif : 59 % pensent pouvoir trouver du travail rapidement dans les prochains mois (contre 50 % des non-bénéficiaires) et 70 % estiment qu'ils retrouveront rapidement un emploi car ils ont confiance en leurs atouts.

L'influence des autres facteurs sur les changements observés

En termes de conjoncture, au niveau national, la situation des jeunes en termes d'emploi est restée difficile, avec un taux de chômage se situant entre 22 et 25%²⁵ sur toute la période. Si cela a pu jouer sur le nombre de bénéficiaires potentiels, seule la légère embellie en 2017 pourrait soutenir la thèse d'un taux d'insertion lié à une amélioration conjoncturelle, d'autant que la situation demeure fortement contrastée entre les territoires.

Ainsi, nos interlocuteurs soulignent plus l'impact et l'importance des actions établies localement par les agences : établissement d'une communication renforcée par sms, signature d'accords locaux avec les bus pour faciliter l'accès aux agences dans les cas de problèmes de mobilité, mise en place d'actions de communication directement auprès des jeunes. PE a ainsi pu capitaliser sur l'expérience préalable et la connaissance du territoire développées par ses agents, ce qui a pu favoriser un déploiement pertinent de l'action au niveau local.

²⁴ 1 jeune sur 2 dans le cadre de l'AIJ ayant accédé à l'emploi a pu bénéficier d'un tel suivi contre 1 sur 5 pour l'accompagnement renforcé.

²⁵ 24,3% en 2014, 24,7% en 2015 et 2016, 22,4% en 2017 (source : Eurostat).

Principaux enseignements sur l'inscription du dispositif au sein du PO national IEJ

1. La part du dispositif AIJ financée par l'IEJ représente 32 % du volet central du PO national IEJ en termes de financement et 51,6 % en termes de jeunes NEET touchés.

Principaux enseignements sur les actions menées

2. L'AIJ a été créé pour l'IEJ, sur la base des expériences de l'ANI Jeunes et de l'expérimentation des « clubs jeunes » dans les zones urbaines sensibles.
3. Le public cible sont les demandeurs d'emploi âgés de moins de 26 ans en difficulté sur le marché du travail. Ce public étant déjà en contact avec PE, le recrutement n'a pas posé de difficultés particulières à l'opérateur.
4. Le dispositif est déployé sur l'ensemble du territoire grâce à un double financement FSE (territoires non éligibles IEJ) et IEJ (territoire éligibles). Dans ses modalités, le dispositif est exactement le même entre les territoires éligibles à l'IEJ et les autres : seule la structure de financement change.

... sur les contributions IEJ

5. Le financement IEJ a permis de sécuriser le maintien d'un dispositif d'accompagnement renforcé ainsi que la priorité donnée sur le public jeune (le fait de cibler un public spécifique étant un procédé dérogatoire pour PE).
6. Les concepts de l'IEJ ont fait l'objet d'un travail de sensibilisation et de communication de la part de PE à ses équipes. La notion de NEET est désormais présente dans certaines communications de l'institution.

Principaux enseignements sur les jeunes impliqués

7. 97 740 jeunes sont passés par le dispositif AIJ.
8. Le dispositif a atteint sa cible (95 400 jeunes) voire a même dépassé son objectif.
9. Les jeunes de l'AIJ ont majoritairement un niveau brevet (35 %) ou Bac/diplôme du secondaire (38 %) conformément au public visé par PE (chômeurs, accompagnement ciblé sur les freins directs à l'emploi).
10. À la sortie du dispositif, 37,3 % des jeunes sont en emploi, 5,6 % en formation. 6 mois après la sortie, 58 % sont en emploi, 11 % en formation.

... sur les contributions IEJ

11. L'IEJ ne semble pas avoir permis de toucher un nouveau public par rapport aux actions déjà déployées par PE.
12. Le dispositif a toutefois permis de développer une nouvelle manière d'accompagner, à travers le suivi intensif des jeunes par des conseillers dédiés (ils peuvent ainsi être plus souvent sollicités par le jeune, créant ainsi un sentiment de proximité et ils peuvent aussi dégager du temps pour développer des activités et des contacts utiles).
13. Selon une étude menée par PE, l'AIJ semble ainsi avoir eu un impact plus positif que les autres types d'accompagnement renforcé sur le retour à l'emploi et sur la motivation et la confiance en soi des jeunes.

Liste des personnes interrogées

- Tarik Thamri, Direction des Services aux Demandeurs d'Emploi / Département CÉP et ingénierie de formation – Pôle Emploi
- Jean-Guy Béal - Adjoint de la responsable du département Pilotage national du FSE – Pôle Emploi

ⁱ Source : Ma démarche FSE – extraction au 8 janvier 2018

ⁱⁱ Source : Ma démarche FSE – extraction au 8 janvier 2018

ⁱⁱⁱ Source : Ma démarche FSE – description de l'opération, modalités de suivi

^{iv} http://www.pole-emploi.org/files/live/sites/peorg/files/documents/Statistiques-et-analyses/E%26S/es_28_aij29871.pdf

^v Source : MDFSE – plan de financement, tableau des ressources prévisionnelles

^{vi} Enquête sur le dispositif + site PE <http://www.pole-emploi.org/accueil/actualites/emploi-des-jeunes-laccompagneme.html?type=article>

^{vii} Direction des Statistiques, études et évaluations, Janvier 2017 (#28) : Eclairages et synthèses : L'Accompagnement Intensif des Jeunes demandeurs d'Emploi